DES COMPETENCES
pour l'agriculture

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

FORMATIONS 2023

Ensemble, cultivons l'avenir

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

DES COMPETENCES pour l'agriculture

PROJET STRATEGIQUE

1. Accompagner les agriculteurs dans la transformation vers l'agroécologie, la performance et la pérennité de leur exploitation

En proposant une offre de prestation basée sur l'accompagnement intégré conseil/formation qui s'appuie sur l'expérimentation, l'innovation, les références techniques …

Amener les exploitations agricoles à un niveau de viabilité économique.

L'une des problématiques étant la disparition des agriculteurs, et l'accessibilité aux aides à l'installation, et aux investissements.

Il s'agit de maintenir le maximum d'agriculteurs en activité et pour cela nous devons adapter et diversifier notre offre de service en intégrant la notion de performance (économique, satisfaction du client …).

2. Formaliser un réseau de partenaires pour le développement agricole

En renforçant des partenariats qui contribueront à renforcer l'intervention de la Chambre d'Agriculture.

Conforter la Chambre d'Agriculture comme étant la structure qui coordonne le développement agricole avec des partenariats

Ces partenariats doivent être formalisés dans tous les domaines d'activité de la Chambre (développement, formation, identification, autres actions ... avec contrepartie financière ou pas).

3. Assurer les missions réglementaires

En garantissant les délais, l'accueil, la disponibilité de l'information, la prise en compte de la demande du client.

La Chambre d'Agriculture assure plusieurs missions de service public et à ce titre doit garantir une traçabilité rigoureuse.

Les évolutions réglementaires et leurs exigences impliquent de fréquentes adaptations de nos méthodes de travail. Nous devons être à tout moment en capacité de démontrer et de prouver la qualité de nos interventions.

Pour répondre à ces axes stratégiques, la Chambre d'Agriculture de Martinique s'appuie sur l'ensemble des services opérationnels. La formation, elle est un atout indéniable du développement agricole.
Depuis 2013, l'activité formation est certifiée afin de garantir aux apprenants d'acquérir de nouveaux savoirs en perpétuelle évolution. Le service formation a co-construit avec les partenaires agricoles, les ingénieurs, les agriculteurs eux-mêmes qui ont exprimé leur besoin ; un programme de formation.

Le programme de formation 2023 « Des compétences pour l'agriculture » met en évidence des compétences métiers stratégiques et transversales favorisant l'atteinte des objectifs du programme de développement de la Chambre.
30 formations vous sont proposées :
Pour permettre plus de flexibilité, mais aussi un apprentissage à un rythme adapté, vous trouverez des formations avec des temps de formation à distance.
En développant de nouvelles compétences ou en les renforçant, vous, chefs d'entreprise en agriculture, conjoints collaborateurs, aides familiaux, salariés d'exploitations et vous les nouveaux créateurs d'entreprises agricoles ; vous renforcerez vos capacités dans la gestion de **l'entreprise** au quotidien, dans le **changement climatique**, dans la **transition agroécologique** et dans la **production** des différentes filières.
Vous participez à la construction d'une agriculture forte et performante.

OFFRE DE SERVICE

L'offre de service de la Chambre d'Agriculture s'appuie principalement sur un accompagnement intégré qui propose plusieurs modalités : **conseil, formation, diffusion d'informations, transfert et appui.**

Les formations seront presque toutes suivies d'un regroupement qui pourra prendre la forme d'une journée technique ou d'un groupe de progrès.

Pour un développement durable de notre agriculture, la Chambre d'Agriculture intervient dans les domaines suivants :

- Agronomie
- Irrigation
- Productions végétales
- Diversification des activités
- Productions animales
- Entreprise
- Agroécologie
- Installation / Transmission

Pour répondre aux **problématiques** du secteur agricole elle intervient pour :

- Développer et moderniser les exploitations,
- Amplifier l'expérimentation et le transfert des connaissances aux agriculteurs,
- Gérer le fichier départemental d'identification des cheptels et garantir la traçabilité,
- Assurer la qualité et le contrôle de performances en productions animales,
- Développer des réseaux d'acquisition de références techniques et économiques,
- Accompagner les porteurs de projets en installation (volets technique et financier),
- Coordonner et mettre en œuvre le plan Ecophyto,
- Réaliser les diagnostics et recherches de résidus dans le cadre du Plan Chlordécone,
- Participer à la surveillance épidémiologique du territoire,
- Apporter un appui à la gestion de l'eau,
- Accompagner les filières (études, conseils, logistique, communication institutionnelle)..

CERTIFICATION DES SERVICES

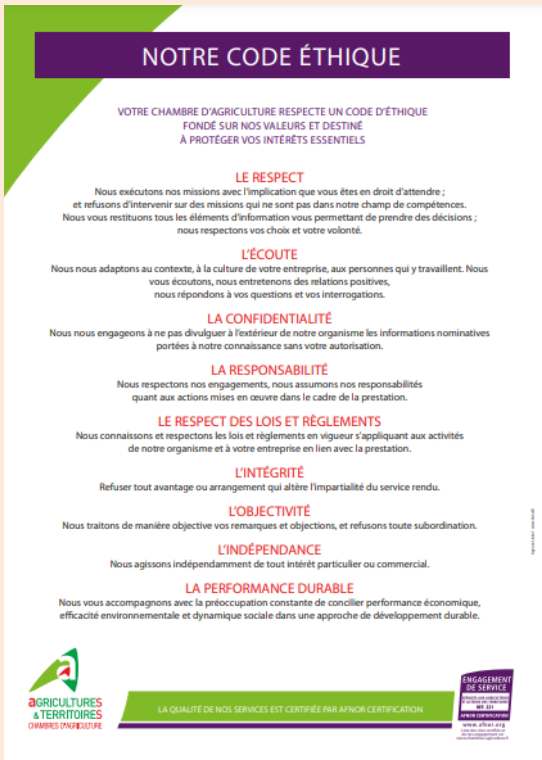

NOTRE CODE ÉTHIQUE

VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE RESPECTE UN CODE D'ÉTHIQUE
FONDÉ SUR NOS VALEURS ET DESTINÉ
À PROTÉGER VOS INTÉRÊTS ESSENTIELS

LE RESPECT
Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ;
et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences.
Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ;
nous respectons vos choix et votre volonté.

L'ÉCOUTE
Nous nous adaptons au contexte, à la culture de votre entreprise, aux personnes qui y travaillent. Nous vous écoutons, nous entretenons des relations positives,
nous répondons à vos questions et vos interrogations.

LA CONFIDENTIALITÉ
Nous nous engageons à ne pas divulguer à l'extérieur de notre organisme les informations nominatives portées à notre connaissance sans votre autorisation.

LA RESPONSABILITÉ
Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités
quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

LE RESPECT DES LOIS ET RÈGLEMENTS
Nous connaissons et respectons les lois et règlements en vigueur s'appliquant aux activités
de notre organisme et à votre entreprise en lien avec la prestation.

L'INTÉGRITÉ
Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'impartialité du service rendu.

L'OBJECTIVITÉ
Nous traitons de manière objective vos remarques et objections, et refusons toute subordination.

L'INDÉPENDANCE
Nous agissons indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial.

LA PERFORMANCE DURABLE
Nous vous accompagnons avec la préoccupation constante de concilier performance économique,
efficacité environnementale et dynamique sociale dans une approche de développement durable.

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

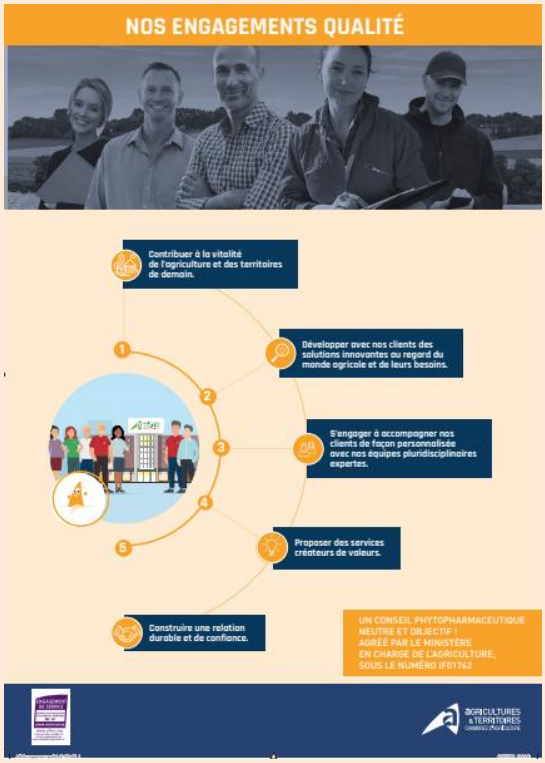

Une certification AFNOR pour ses activités

La Chambre d'Agriculture est évaluée et jugée conforme aux exigences du référentiel « Services aux agriculteurs et acteurs des territoires ». Elle est **certifiée depuis 2013 pour ses activités de FORMATION, depuis 2014 pour ses activités de CONSEIL, et QUALIOPI depuis mars 2021.**

La Chambre d'Agriculture de Martinique est aussi **agréée depuis 2014, par le Ministère en charge de l'agriculture, pour son activité DE CONSEIL INDÉPENDANT À L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES** sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par CDA de France. Le conseil phytosanitaire de la Chambre d'Agriculture de Martinique est couvert par le contrat responsabilité civile qui porte le numéro C 95472.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Calendrier prévisionnel

FEVRIER A MARS 2023

INTITULE	Durée	Dates prévisionnelles	Date limite d'accès
01 - S'initier à la culture de la vanille - ***Module 4***	21h	6, 7, 8 février	2 février
02 - Perfectionner sa stratégie en culture de vanille	7h	9 février	2 février
03 - Stage collectif de 21h	21h	***1ère session :*** 7, 9, 14, 16, 21 mars ***2ème session :*** 2, 4, 10, 12, 17 octobre	23 février 28 septembre
04 - Certiphyto Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément DENSA ***Primo*** *(exploitant agricole)*	14h	2 et 7 mars	23 février
05 - Certiphyto Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément ***Renouvellement***	7h	***1ère session :*** 9 mars ***2ème session :*** 3 octobre	2 mars 28 septembre
06 – Gestion globale de son troupeau avec Boviclic et Oviclic	14h	6, 7, 8 mars	2 mars
07 - Comment se familiariser avec le numérique ?	16h	8, 15, 22, 29 mars	2 mars
08 - Culture des différents poivres - ***Module 1***	8h	14, 21 mars	9 mars

AVRIL A SEPTEMBRE 2023

INTITULE	Durée	Dates prévisionnelles	Délais d'accès
09 – Fertilisation raisonnée	16h	16, 21, 23, 28 mars	9 mars
10 - Multiplication végétative	16h	30 mars, 4, 6, 11 avril	23 mars
11 - Le bureau : une parcelle à cultiver	12h	5, 12, 19 avril	30 avril
12 - Améliorer la conduite de ses prairies	12h	13, 18, 25 avril	6 avril
13 - Améliorer le potentiel de son exploitation avec la biosiversité	20h	27 avril 2, 4, 9, 11 mai	20 avril
14 - Mieux communiquer sur son métier	20h	3, 10, 17, 24, 31 mai	27 avril
15 - Piloter une irrigation efficace	16h	11, 16, 23, 25 mai	4 mai
16 - Analyser son coût de production	16h	30 mai, 1er, 6, 8 juin	25 mai
17 - Biosécurité dans les élevages	7h	5 juin	1er juin
18 - Sensibilisation à l'agroforesterie	16h	13, 15, 20, 22 juin	8 juin
19 - Préparer sa retraite et transmettre son entreprise	16h	14, 21, 28 juin 5 juillet	8 juin
20 - Comment vendre avec les réseaux sociaux	12h	28 juin, 5, 12 juillet	22 juin
21 - Bien-être animal	12h	29 juin, 4, 6 juillet	22 juin
22 - Réaliser ses biostimulants à la ferme	16h	4, 11, 18, 25 juillet	29 juin

SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

INTITULE	Durée	Dates prévisionnelles	Délais d'accès
23 - Culture des différents poivres - ***Module 2***	20h	21, 26, 28 septembre	7 septembre
24 - Entretien du petit matériel en agriculture	16h	19, 21, 26, 28 septembre	14 septembre
25 - Gestion de la santé et prévention : boiterie, parage	12h	20, 27 septembre 4 octobre	14 septembre
26 - Gestion sanitaire de son verger	16h	3, 5, 10, 12 octobre	28 septembre
27 - S'initier à la soudure	12h	11, 18, 25 octobre	5 octobre
28 - Gestion de l'enherbement	16h	19, 24, 26, 31 octobre	12 octobre
29 - Régler son pulvérisateur	8h	7 et 9 novembre	31 octobre
30 - Adapter son système au changement climatique	12h	14, 16, 21 novembre	9 novembre
31 - S'initier à la culture de la vanille - ***Module 5***	14h	11, 12 décembre	8 décembre

Les périodes indiquées sont indicatives. La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'ajourner le stage ou d'en modifier la programmation, notamment en cas de défaillance d'animateurs ou d'intervenants. Les formations ne seront assurées que si le nombre minimum d'inscrits (8) est atteint pour la session.

Les programmes de formation sont disponibles sur simple demande.

La Chambre d'Agriculture de Martinique est habilitée par la DGER *(Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche)* pour la mise en place des formations délivrant le **Certiphyto**.
Pour toutes les autres catégories non indiquées dans le tableau prévisionnel, merci de nous contacter pour une programmation sur mesure.

CONTACTS Service formation :

Ingrid KECLARD, Chef de service 0596 51 91 69 - ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr
Michel LAUZEA, Assistant formation 0596 51 91 67 - michel.lauzea@martinique.chambagri.fr

Demander le programme et retrouver le programme sur
www.martinique.chambre-agriculture.f

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Informations pratiques

A qui s'adressent nos formations ?

Nos formations sont ouvertes en priorité aux actifs du monde agricole

- Agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs et aides familiaux ; contributeurs de VIVEA : toutes les formations vous sont ouvertes
- Salariés d'exploitation agricole : vous pouvez participer à certaines formations, nous consulter
- Autres catégories : vous avez un projet agricole, vous pouvez participer à certaines formations proposées, nous consulter

Lorsque la formation s'adresse à un public particulier ou que des prérequis sont nécessaires (niveau de formation, conditions particulières), cela est précisé dans le programme détaillé envoyé sur demande.

Les employeurs des salariés d'exploitation doivent effectuer une démarche auprès d'OCAPIAT pour obtenir la prise en charge d'une partie de la formation.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter pour étudier les possibilités de suivre la formation.

Prise en compte du handicap dans nos formations

Conditions d'accueil des personnes en situation de handicap

La Chambre d'Agriculture améliore l'accessibilité de son offre de formation aux personnes en situation de handicap :

1. en sensibilisant les collaborateurs à l'accueil
2. en facilitant l'accessibilité pédagogique de ses formations
3. en développant la capacité de ses équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire
4. en s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble de ses locaux (salles de formation)
5. en mettant en relation les personnes handicapées si la teneur de la formation présente une incompatibilité avec la nature de leur handicap

Les stagiaires ayant un trouble de l'apprentissage seront repérés avant le démarrage de la formation, afin de mieux les prendre en charge.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation d'une formation, contacter le service formation au plus tard 3 semaines avant le démarrage du stage au 0596 51 91 69 ou par mail à ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr

Accèssibilité universelle

Parking à l'avant du bâtiment réservé aux usagers de la Chambre d'Agriculture

Arrêt de bus à l'angle de la Chambre d'Agriculture et face à la Sécurité Sociale, lignes : **402, 403, 404, 406, 408, 440, 441, 442**

Place de parking réservée aux personnes en situation de handicap à l'arrière du bâtiment. L'accès pour les personnes en fauteuil roulant se fait grâce à la rampe d'accès située à l'arrière du bâtiment

Les salles de formation sont situées au rez-de chaussée du bâtiment

Possibilité de restauration à proximité

Contacts utiles :

Marie-Alice KICHENIN
Chargée de mission Ressource Handicap Formation
AGEFMA / AGEFIPH
Tél : 0696 08 68 63 - 0596 71 21 96
rhfmartinique@agefma.fr

Comment participer ? 4 solutions

1 Par le site internet

L'offre de formation de la Chambre d'Agriculture de Martinique est disponible sur le site www.martinique.chambre-agriculture.fr. Vous avez la possibilité de vous préinscrire en ligne.

2 Par contact direct

Pour chaque formation proposée dans ce catalogue, il est indiqué le numéro de téléphone du responsable de stage. Vous pouvez le contacter directement pour lui demander des informations complémentaires et faire enregistrer votre pré-inscription.

3 Par le bulletin du catalogue

Renvoyez la fiche de pré-inscription (page 38) dûment complétée par courrier, fax ou mail au service formation de la Chambre d'Agriculture (les coordonnées sont inscrites sur fa fiche) en précisant bien le ou les numéros de la ou des formations que vous souhaitez.

4 Par le biais d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture

Vous êtes en contact avec un conseiller de la Chambre d'Agriculture informez le sur les formations qui vous intéressent.

L'inscription à une formation correspond à un engagement moral et financier. La participation à l'ensemble des journées prévues est indispensable. Sauf cas de force majeure tout abandon 5 jours avant le début de la formation ou en cours de stage ne donne pas lieu au remboursement des frais de formation.
L'inscription sera confirmée à la signature du contrat.
Le règlement est possible en espèces ou par CB ou par chèque établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture et demandé le 1er jour de la formation.

Comment s'informer davantage sur les formations ?

La Chambre d'agriculture utilise désormais une nouvelle plateforme sur internet pour la gestion de ses formations : DIGIFORMA.
Elle permet de présenter aux participants :

- ✓ l'objectif principal de la formation,
- ✓ le programme de la formation,
- ✓ le calendrier du stage,
- ✓ de donner leurs attentes afin d'ajuster au mieux le programme,
- ✓ de signer à distance le contrat de formation.

Quelle méthodologie ?

« Faire pour apprendre » : des formations-actions

Les formations se réalisent à la fois

en salle et sur les exploitations agricoles

Les cas pratiques sont en lien direct avec la situation et l'expérience des participants.

Formations Mixtes Digitales

Pour s'adapter à votre organisation, nous proposons des Formations Mixtes Digitales(FMD).
Elles se composent de temps de formation en présentiel enrichis par des temps à distance.

Pour y participer :

- Vous avez besoin d'un ordinateur ou d'une tablette avec une connexion internet
- Pas besoin d'être un pro de l'informatique : les outils sont simples et intuitifs
- Une assistance technique est assurée à la demande par téléphone.

Retrouvez les formations mixtes digitales avec le symbole FMD FORMATION MIXTE DIGITALE

Retrouvez les nouvelles formations avec le symbole NOUVEAU!

Toutes les formations sont des lieux de rencontre, de partage et d'échange. Elles sont le plus souvent organisées en petit groupe de 8 à 12 participants et durent entre deux à huit demi-journées de 4 heures.

Evaluation et suivi

Questionnaires d'attentes

Avant le démarrage de chaque formation, un questionnaire d'attentes sera adressé à chaque participant sur sa boîte e-mail

Evaluation formation

Une évaluation en amont et à l'issue de chaque formation est réalisée sous forme de questionnaire, quiz, qcm …

Suivi post-formation

Pour certaines formations, une journée technique est mise en place à J^{+30} où J^{+45} en moyenne afin de faire une évaluation à froid, de faire le point sur l'atteinte des objectifs opérationnels, et d'apporter des compléments d'informations en fonction du bilan de la formation.

Accompagnement individuel

Les participants aux formations pourront bénéficier d'un accompagnement intégrant la formation et les prestations de conseil individualisées

Formation à la demande (page 39)

Ecoute des besoins

La Chambre d'Agriculture est à l'écoute des agriculteurs.

Vous pouvez directement informer les salariés et les élus de l'institution de vos besoins et attentes qui feront remonter aux services compétents.

Nous participons tous à la capitalisation des nouveaux besoins de manière générale (conseil, formation ….)

N'hésitez pas à nous contacter.

CONTACTS

Service formation :
Ingrid KECLARD
0596 51 91 69
ingrid.keclard@martinique.chambagri.fr
Michel LAUZEA
0596 51 91 67
michel.lauzea@martinique.chambagri.fr
www.martinique.chambre-agriculture.fr

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Conditions générales

- **Public** : actifs agricoles, candidats à l'installation

- **Prérequis** : pas de pré-requis sauf mention spécifique. Les formations sont ouvertes et adaptées au niveau des participants

- **Programme** : Les informations indiquées (intervenants, lieux, dates …) sont susceptibles d'être modifiées.

- **Méthodes pédagogiques** : Théorie, alternance salle et ateliers pratiques ou mise en situation professionnelle, apports théoriques, échanges de groupe... Les formations mixtes digitales seront indiquées

- **Intervenants et témoignages** : les noms des personnes qui apportent des témoignages ou qui effectuent des interventions de courte durée ne sont pas mentionnés systématiquement mais seront précisés dans le programme remis au stagiaire avant son entrée en formation.

- **Annulation :** La Chambre d'Agriculture se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant et en cas d'indisponibilité du formateur. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais. En cas d'absence non justifiée le jour du démarrage de la formation ou d'abandon en cours de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais sera retenue.

- **Attestation de fin de formation** : une attestation de fin de formation vous sera remise ou envoyée à l'issue de la formation (par mail ou courrier). Elle doit être conservée comme justificatif pour le crédit d'impôt

- **Horaires** : les horaires sont indiqués dans le programme et la convocation à la formation

- **Dispositions financières** : les tarifs peuvent être modifiés en fonction de l'attribution ou non des subventions sollicitées. Le tarif indiqué est applicable aux exploitants inscrits à la MSA, à jour de leur cotisation VIVEA.

Pour toutes les formations *(gratuites ou payantes)* une attestation CGSS MSA de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA est demandée comme justificatif.

Des conventions de formation professionnelle peuvent être établies avec la Chambre d'Agriculture pour permettre au public salarié de suivre des actions de formation. Pour les autres publics, se rapprocher du service formation de la Chambre d'Agriculture.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants, sauf indication contraire dans le programme.

●**Modalités d'inscription** : l'inscription définitive est enregistrée à la réception du contrat de formation signé accompagné de l'attestation VIVEA.

●**Convocation à la formation** : les convocations sont adressées par mail, le cas échéant par courrier si le participant n'en possède pas.

●**Modalités de règlement** : Règlement par chèque à l'ordre de «l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture », par CB ou par espèces remis au service comptable le premier jour de la formation.
Le paiement des conventions peut se faire aussi par virement bancaire, informations précisées dans les conventions. Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

●**Modalités de prise en compte du handicap** : Toute personne en situation de handicap est invitée à prendre contact avec le service formation afin d'envisager les aménagements possibles. (voir page 3)

●**Protection des données** : Des informations personnelles collectées avec votre accord sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont traitées et utilisées par le personnel de la Chambre d'Agriculture dans la mesure où cela est nécessaire à la présente relation contractuelle ou à la défense de vos intérêts.

Les informations indiquées sur ce document sont susceptibles de changements. Le nom des intervenants, des formateurs, dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Un programme détaillé est remis aux participants avant son entrée en formation.

Le service formation de la Chambre d'Agriculture a mis en place des consignes pour ses séances en salle et sur le terrain par rapport à la situation sanitaire

Consultez le règlement intérieur et l'annexe sur le site
de la Chambre d'Agriculture de Martinique

www.martinique.chambre-agriculture.fr

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Groupe de progrès

Progresser en groupe

Le groupe de progrès est un moyen innovant pour évoluer dans son métier et ses savoir-faire, en s'appuyant sur l'intelligence collective.

8 à 12 agriculteurs se retrouvent plusieurs fois par an, pour échanger sur leurs pratiques, acquérir des références, visiter des exploitations, se former… appuyés d'un technicien animateur qui apporte du conseil,
organise visites et rencontres, mobilise des intervenants experts sur les sujets choisis par le groupe. Le groupe de progrès c'est :

- découvrir
- partager
- échanger
- rencontrer
- confronter

sur différents thèmes :

- agroécologie
- changement climatique
- techniques de production
- suivi d'installation
- gestion de l'entreprise
- agroéquipement

Accompagnement intégré

Parcours personnalisé

L'accompagnement intégré est une offre de service qui permet de proposer plusieurs prestations adaptées à chaque agriculteur en s'appuyant sur ses besoins personnels.

Il comprend 3 prestations étalées sur une période définie :

- formation
- conseil
- journée technique

Ces prestations porteront toutes sur la même thématique et le même objectif.

Développement et gestion de L’ENTREPRISE

Il est primordial de maintenir le nombre d’actifs agricoles en assurant l’installation et en développant la transmission des exploitations afin de conforter la position du chef d’entreprise.

INSTALLATION – TRANSMISSION

Stage collectif de 21h

Durée : 21 h00
Tarif : gratuit
Dates :
1ère session : 7, 9, 14, 16, 21 mars
2e session : 3, 5, 10, 12, 17 octobre

FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectif :
Positionner son projet dans une approche globale, dans sa filière, sur son territoire, en déduire les menaces et opportunités notamment au regard du développement durable

Stage collectif de 21 heures pour les porteurs de projet

Les stage collectif de 21 heures est une composante du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et s'adresse à 3 catégories de publics :

- **Porteur de projet éligible aux aides à l'installation et ayant un PPP agréé**
- **Porteur de projet non éligible ou non demandeur des aides à l'installation mais inscrit volontairement dans la démarche PPP et ayant un PPP agréé lors de son inscription au stage 21 heures**
- **Porteur de projet non demandeur d'un PPP mais inscrit, dans le cadre de la politique installation/transmission régionale, au stage 21 heures**

Préparer sa retraite et transmettre son entreprise

Durée : 14 h00
Tarif : gratuit
Dates : 14, 21, 27 juin, 5 juillet

NOUVEAU!

Objectif :
Définir des objectifs selon sa situation personnelle et anticiper pour réussir la transmission de mon entreprise et être serein à la retraite

Programme pour l'Accompagnement à l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA)

La Chambre d'Agriculture intervient dans ce programme sur 3 volets :

- **Volet 2 « conseil à l'installation -diagnostic d'exploitation à reprendre » : évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être reprise**
- **Volet 4 « suivi du nouvel exploitant » : s'assurer de la viabilité de l'installation et conforter le professionnalisme du jeune agriculteur dans la réalisation de son projet**
- **Volet 5 « incitation à la transmission hors cadre familial – diagnostic d'exploitation à céder » : faciliter la démarche de transmission-installation et évaluer le potentiel de l'exploitation susceptible d'être cédée**

Entreprendre en agriculture

La Chambre d'Agriculture propose aux porteurs de projet ne remplissant pas les conditions ou ne souhaitant pas bénéficier des aides à l'installation, un webinaire « Entreprendre en agriculture ». Ci-dessous le planning prévisionnel 2023 :

- **1er février**
- **31 mars**
- **26 mai**
- **30 juin**
- **29 septembre**
- **29 novembre**

COMMUNICATION

Mieux communiquer sur son métier

Durée : 20 h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 14, 21, 27 juin

NOUVEAU!

FMD FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectif :
Communiquer positivement auprès de tous les publics, adapter sa posture vis-à-vis du grand public et savoir parler de ses pratiques

Cœur Martinique Produit Péyi

La Chambre d'Agriculture a participé à la création du logo ORANGE « Coeur Martinique ». Elle a surtout oeuvré pour une déclinaison de la marque pour le secteur agricole, qui se traduit par le logo VERT, "Coeur Martinique, Produit Péyi". Cette marque doit permettre, dans l'intérêt des producteurs et consommateurs, une meilleure valorisation de l'origine et de la qualité des produits agricoles et agro transformés de la Martinique. Plus qu'une marque, cette identité est accompagnée d'une mention valorisante au caractère réglementaire. Cela signifie que son usage peut être contrôlé par la DEETS (Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, plus anciennement Répression des Fraudes puis DIECCTE)

Contacts : coeurmartiniqueproduitpeyi@martinique.chambagri.fr
roselyne.joachim@martinique.chambagri.fr

TRANSITION NUMERIQUE

Comment se familiariser avec le numérique ?

Durée : 16 h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 8, 15, 22, 29 mars

Objectif :
Utiliser le numérique pour gérer certaines interventions techniques et administratives

Comment vendre avec les réseaux sociaux

Durée : 12 h00
Tarif : 35,00 euros*
Dates : 28 juin, 5, 12 juillet

Objectif :
Maîtriser les différents réseaux, optimiser sa présence grâce à une stratégie de contenus

FORMATION MIXTE DIGITALE

Programme “Mofwazaj Dijital”

Ce programme fait suite à un appel à projet lancé par la Collectivité Territoriale de Martinique CTM en avril 2021.

L’objectif est de déployer auprès des TPE locales, un programme d’accompagnement à la transformation numérique autour de thématiques ciblées. 5 projets ont été retenus et portent sur :

- **l’accompagnement des commerçants dans le développement de la vente en ligne**
- **la sensibilisation des entreprises afin de leur garantir un niveau de connaissance homogène**
- **la sensibilisation sur diverses thématiques liées à la transformation digitale**
- **l’accompagnement fondé sur l’optimisation de la gestion de l’entreprise grâce au numérique**
- **l’accompagnement des entreprises des filières agricoles et de la pêche dans leur transformation numérique**

Des ateliers à la transition numérique vous seront également proposés avant ou après avoir suivi une formation.

Retrouvez les programmes détaillés sur simple demande et sur martinique.chambre-agriculture.fr

APPROCHE GLOBALE

Le bureau : une parcelle à cultiver

Durée : 12 h00
Tarif : 20,00 euros*
Dates : 5, 12, 19 avril

Objectif :
Aménager un espace fonctionnel, mettre en place des méthodes de classement efficaces des documents

NOUVEAU!

Analyser son coût de production

Durée : 16 h00
Tarif : 35,00 euros*
Dates : 30 mai, 1er, 6, 8 juin

Objectif :
Identifier tous les éléments entrant dans le calcul du coût de production, et agir sur les leviers afin d'améliorer son résultat

NOUVEAU!

FMD FORMATION MIXTE DIGITALE

Retrouvez les programmes détaillés sur simple demande et sur martinique.chambre-agriculture.fr

Résultats* 2022 enquêtes de satisfaction

100%

des participants aux formations estiment que les formations ont **répondu à leurs attentes**

100%

des participants aux formations jugent la **qualité des interventions** bonne à excellente

Note moyenne à la question **« Comment jugez-vous la prestation de formation ? »**

83%

des participants pensent **transférer les acquis** de la formation sur leur exploitation

100%

des participants aux formations sont satisfaits des **modalités d'organisation**

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Parmi les **points forts** cités par les participants

QUALITE/DISPONIBILITE
CAS PRATIQUE/TERRAIN
PROFESSIONNALISME
COMPETENCES

Améliorations souhaitées par les participants

- ✓ Respect des horaires et durée d'intervention
- ✓ Mise en place d'échange de savoir-faire dans la Caraïbe

** Enquête réalisée sur les formations de janvier à décembre 2022 auprès de 227 participants*

Autres chiffres clefs

21 formations réalisées
227 stagiaires formés
100% de taux d'obtention du certiphyto à l'issue de nos formations primo-demandeur

Techniques de PRODUCTIONS agricoles

Le maintien et le développement de ses compétences techniques en productions animales ou végétales participent à la performance de son entreprise agricole.

PRODUCTIONS VEGETALES

S'initer à la culture de la vanille

Durée : 21 h00
Tarif : 60,00 euros*
Dates :
Module 4 : 6, 7, 8 février

Objectif module 4 :
Acquérir et perfectionner ses connaissances sur la pollinisation et la récolte de la vanille, identifier les différentes variétés et les commercialiser selon leur qualité

Objectif module 5 :
Maîtriser les étapes d'affinage, le suivi sanitaire et valoriser sa production

Perfectionner sa stratégie en culture de vanille

Durée : 7 h00
Tarif : 30,00 euros*
Dates : 9 février

Objectif :
Identifier les composantes nécessaires au développement de la filière et réaliser un plan d'actions

NOUVEAU!

2 cycles de formation à la culture de vanille

2 groupes d'une douzaine d'agriculteurs chacun suivent depuis 2020 pour le premier et 2021 pour le second, un parcours de formation sur la culture de la vanille.

Ces formations sont issues du besoin identifié par les ingénieurs de la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs eux-mêmes.

Ces actions participent au développement de la filière vanille.

Cultiver les différents poivres

Durée : 8 h00
Tarif : 20,00 euros*
Dates :
Module 1 : 14, 21 mars
Module 2 : 21, 26, 28 septembre

Objectif module 1:
Choisir ses plants, préparer le sol pour la plantation
Objectif module 2 :
Entretenir les cultures, récolter et suivre les résultats technico-économiques

Gestion sanitaire de son verger

Durée : 16 h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 3, 5, 10, 12 octobre

Objectif :
Mettre en œuvre des techniques de prévention et connaître le cycle des maladies et ravageurs pour adapter les traitements

La biosécurité

La biosécurité désigne de manière générale l'ensemble de mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et transmission de maladies infectieuses dans les populations humaines, dans les cultures et chez le bétail.

Depuis le 1er janvier 2021, les éleveurs doivent disposer d'un système de protection permettant d'éviter tout contact direct avec des porcs extérieurs (porcs sauvages …).

PRODUCTIONS ANIMALES

Gestion globale de son troupeau avec Boviclic et Oviclic

Durée : 14h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 6, 7, 8 mars
Pré-requis : être adhérent à Boviclic

Objectif :
Améliorer la performance de son troupeau avec les applications numériques

Améliorer la conduite de ses prairies

Durée : 12h00
Tarif : 30,00 euros*
Dates : 13, 18, 25 avril

FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectif :
Apprécier la valeur fourragère de ses prairies, leur productivité et améliorer ses pratiques pour valoriser leur potentiel

Biosécurité dans les élevages

Durée : 7 h00
Tarif : gratuit*
Dates : 5 juin

Objectif :
Connaitre les bases scientifiques et épidémiologiques de la peste porcine africaine, concevoir et gérer un plan de biosécurité

Bien-être animal au quotidien

Durée : 12 h00
Tarif : gratuit*
Dates : 29 juin, 4, 6 juillet

NOUVEAU!

Objectif :
Savoir définir le bien-être animal, comprendre les comportements naturels de l'animal, savoir mesurer le bien-être animal en élevage et mettre en place les actions pour l'améliorer

Gestion de la santé et prévention : boiterie, parage

Durée : 12 h00
Tarif : gratuit*
Dates : 20, 27 septembre, 4 octobre

Objectif :
Savoir reconnaître les principaux problèmes de pattes d'un bovin pour intervenir efficacement, connaître les actions de prévention et acquérir les gestes de parage ou se perfectionner

REFERENT BIEN-ETRE ANIMAL POUR VOTRE ELEVAGE

Un référent « bien-être animal » dans tous les élevages

Depuis le 01 janvier 2022, tout élevage doit désigner un référent pour le bien-être animal. Le référent peut être l'éleveur ou un membre de son personnel. Il peut être désigné pour l'atelier concerné ou tous les ateliers de l'exploitation. Il devra s'assurer que les règles concernant le bien-être animal sont bien respectées. Les coordonnées du référent doivent être mentionnées dans le registre d'élevage et par voie d'affichage sur chaque site d'élevage.

Une formation est obligatoire pour les référents bien-être animal en élevage de volailles et de porcs (ne concerne pas les autres élevages).

Cas général : le parcours de formation comprend une formation labellisée bien-être animal et un module de formation à distance de 2 heures. L'ordre de ces 2 étapes est indifférent. Le parcours doit débuter dans les 6 mois qui suivent la désignation du référent et se terminer dans les 18 mois.

Cas particuliers : les personnes titulaires depuis moins de 7 ans d'un diplôme référencé sont dispensées de la totalité du parcours (Diplôme d'état de docteur vétérinaire, BTSA PA, BTSA ACSE, Bac Pro CGEA, BPREA). Les personnes ayant réalisé entre 2018 et 2021 une formation référencée par le Ministère n'ont que le module à distance de 2 heures à réaliser. Pour connaître cette liste contactez-nous.

Certaines formations proposées dans notre catalogue ne sont pas encore officiellement labéllisées « bien-être animal ». Nous sommes dans l'attente de l'avis de VIVEA

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Témoignage d'agricultrice

Valériane EUSTACHE
Cheffe d'entreprise agricole
Présidente de PROVAE

Quel est l'intérêt de la formation pour vous?

L'intérêt de la formation est l'acquisition et le partage de connaissances et donc de **compétences**, la mise à niveau régulière (au regard des découvertes diverses et variées) et l'échange de savoirs entre professionnels de l'agriculture.
D'un point de vue personnel, n'ayant pas de formation agricole, les formations effectuées au sein de la Chambre d'Agriculture m'ont permis d'acquérir en peu de temps beaucoup de connaissances ciblées (tant d'un point de vue théorique que pratique) relatives à mon nouveau domaine professionnel, de travailler ma stratégie d'entreprise, de m'ouvrir sur le monde agricole, de rencontrer des professionnels (agriculteurs, ingénieurs, scientifiques, etc.) et ainsi de m'installer en ayant un regard plus éclairé sur mon projet.

Quels sont les apports de la formation au quotidien sur votre exploitation?

Les apports sont divers, variés et tous utiles : le choix et les associations des cultures, les méthodes de plantation et d'entretien, la transition agroécologique, la stratégie économique et commerciale, le bien-être individuel, etc. Tous les points abordés en formation me permettent de faire des choix dans ma pratique quotidienne et de travailler différemment.
J'ai un regard très différent et plus efficient qu'au tout début. A chaque formation, j'apprends de nouvelles choses, je me perfectionne et me discipline, j'ai des pistes et des idées de recherche et de développement; et surtout j'échange avec mes collègues plus expérimentés et les conseillers de la Chambre ; ce qui me permet de comprendre certaines pratiques, d'éviter des écueils, de gagner du temps sur d'autres expériences, ... **Et ça, ce n'est pas négligeable !**

Que diriez-vous à vos collègues agriculteurs pour qu'ils participent aux formations ?

La formation est essentielle, voire vitale, dans tout métier, et surtout en agriculture. C'est un domaine qui est sans cesse en mouvement, et aujourd'hui, en transition. Nos métiers bougent. Il s'agit d'apprendre, de se renouveler, de partager, d'expérimenter, d'échanger, de ne pas être isolé. Il est important de se former afin d'évoluer. **J'encourage tous les agriculteurs à faire le pas**, à participer aux formations : vous ne serez pas déçus ! **Et puis, il y a toujours une superbe ambiance !**

Quel message vous voulez faire passer ?

Les agriculteurs jouent un rôle très important dans toute société. C'est nous qui nourrissons la population. Il est important d'être formé et informé afin de rester dans la course, d'être en capacité de saisir les opportunités qui s'offrent à nous, de relever les défis modernes et surtout de pouvoir vivre correctement de notre activité. Tous ces points sont abordés dans les diverses formations et j'encourage vraiment tous les agriculteurs à se former dans ce but.

TRANSITION AGROECOLOGIQUE & ENVIRONNEMENT

L'agroécologie est l'un des axes stratégiques de la Chambre d'Agriculture, au vu des enjeux présents sur le territoire : préserver les ressources naturelles, valoriser la biodiversité, concevoir des systèmes de production basés sur les écosystèmes.

CERTIPHYTO

Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément DENSA PRIMO (Exploitant agricole)

Durée : 14h00
Tarif : Gratuit*
Dates : 2, 7 mars

Objectif :
Limiter les risques pour la santé et pour l'environnement, réduire le recours aux Produits Phytopharmaceutiques (PP)l

Décideur en entreprise Non Soumise à Agrément DENSA RENOUVELLEMENT (Exploitant agricole)

Durée : 7h00
Tarif : gratuit*
1ère session : 9 mars
2e session : 3 octobre

Objectif :
Consolider, les connaissances en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

BIODIVERSITE

Fertilisation raisonnée

Durée : 16h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 16, 21, 23, 28 mars

Objectif :
Acquérir les bases essentielles pour une fertilisation raisonnée, intégrer les principes de la fertilisation raisonnée dans son exploitation

Améliorer le potentiel de son exploitation avec la biodiversité

Durée : 20h00
Tarif : 40,00 euros*
Dates : 27 avril, 2, 4, 9, 11 mai

Objectif :
Mesurer les enjeux et intérêts de la biodiversité, développer la biodiversité sur l'exploitation et mieux connaître les services écosystémiques

NOUVEAU!

CONSEIL STRATEGIQUE PHYTO CSP

Un conseil obligatoire

Depuis le 1er janvier 2021, chaque exploitation agricole devra pouvoir justifier **obligatoirement de 2 conseils stratégiques phytosanitaires par intervalle de 5 ans** (à l'exception de certaines exploitations certifiées qui sont exemptées ou répondant aux critères d'allégement AB, HVE). Ces deux conseils doivent être espacés de minimum 2 ans et de maximum 3 ans.

De fait, toute exploitation agricole devra avoir reçu un premier conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires avant le 31 décembre 2023

Ne pas confondre le conseil stratégique phytosanitaire avec le conseil spécifique phytosanitaire :

CONSEIL STRATEGIQUE PHYTOSANITAIRE	Obligatoire : 2 conseils en 5 ans espacés de 3 ans max	**Objectif** : Pouvoir utiliser des produits phytosanitaires en renouvelant son certiphyto
CONSEIL SPECIFIQUE PHYTOSANITAIRE	Non obligatoire	**Objectif** : Proposer des méthoddes alternatives pour réduire l'utilisation des PPP

Contenu du CSP

Ce conseil stratégique sera basé sur un **diagnostic de l'exploitation** et aboutira sur **un plan d'actions** construit conjointement avec vous et comprenant des mesures visant à réduire l'usage et/ou l'impact des produits phytosanitaires sur l'exploitation.

Ces deux phases sont réalisées en concertation entre un conseiller d'une structure agrée « conseil indépendant » et l'agriculteur afin que le plan d'actions soit cohérent avec ses objectifs, les possibilités technico-économiques de l'exploitation et ses projets à court et moyen terme.
La réalisation du conseil sur l'exploitation donne lieu à la **délivrance d'une attestation**, nécessaire pour le renouvellement du Certiphyto

Demander un CSP

Formulaire à récupérer sur le site internet ou à l'accueil de la Chambre d'Agriculture et à envoyer par mail à conseilstrategiquephyto@martinique.chambagri.fr

Référent Certiphyto : Mme Josette OLLON josette.ollon@martinique.chambagri.fr

Sensibilisation à l'agroforesterie

Durée : 16h00
Tarif : Gratuit*
Dates : 13, 15, 20, 22 juin

FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectifs :
Acquérir les principes de l'agroforesterie, maîtriser la réglementation en vigueur et valoriser son exploitation

Réaliser ses biostimulants à la ferme

Durée : 16h00
Tarif : 40 euros*
Dates : 4, 11, 18, 25 juillet

FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectif :
Connaître la réglementation applicable, maîtriser les étapes de production, suivre le processus d'obtention des biostimulants

Gestion de l'enherbement

Durée : 16h00
Tarif : 30 euros*
Dates : 19, 24, 26, 31 octobre

Objectif :
Intégrer dans ses pratiques les différentes stratégies de gestion de l'enherbement dans son exploitation

Paroles d'agricultrice

Marie-Wisdline DIEUJUSTE
Cheffe d'entreprise agricole

Mes formations à la Chambre d'agriculture m'ont permis de constater que l'agroécologie permet d'obtenir une bonne productivité.
En agroécologie le rendement est assuré avec de bonnes pratiques que j'ai pu découvrir et appliquer sur mon exploitation avec d'excellents résultats.
Je suis donc impatiente de participer aux prochaines formations en permaculture pour cette nouvelle année 2023.

Retrouvez les programmes détaillés sur simple demande et sur
martinique.chambre-agriculture.fr

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'agriculture subit directement les effets liés au changement climatique : variations des températures, intensification des précipitations, augmentation des cyclones, augmentation des périodes d'aridité et de sécheresse… Ces phénomènes récurrents doivent être pris en compte dans la gestion globale de l'exploitation

Adapter son système de production au changement climatique (Exploitant agricole)

Durée : 12h00
Tarif : Gratuit*
Dates : 14, 16, 24 novembre

Objectif :
Construire une stratégie d'adaptation du système de production aux aléas climatiques

NOUVEAU!

FMD FORMATION MIXTE DIGITALE

Témoignage d'agriculteur

José VILDEUIL
Chef d'entreprise agricole

- **Quel est l'intérêt de la formation pour vous?**

Les formations permettent d'augmenter et de consolider les compétences nécessaires dans le secteur agricole et d'optimiser les espaces pour obtenir le maximum de rendement ; elles permettent aussi d'être à jour dans l'évolution des différentes pratiques agricoles et surtout celles qui sont respectueuses de l'environnement.

- **Quels sont les apports de la formation au quotidien sur votre exploitation?**

J'ai mis en place des essais et des pratiques vus lors des formations sur l'exploitation (utilisation réduite des produits phyto, utilisation de la débroussailleuse pour maîtriser l'enherbement, prochainement : mise en place d'une tonnelle de maracudja sans PPP).

- **Que diriez-vous à vos collègues agriculteurs pour qu'ils participent aux formations ?**

Celles-ci leur permettent de bénéficier de certains avantages tels que l'amélioration des compétences acquises, mais surtout les différentes méthodes alternatives pour limiter l'utilisation des PPP qui sont devenus extrêmement chers.

- **Quel message vous voulez faire passer ?**

Les formations de la Chambre d'Agriculture sont de bonnes prestations et les différents formateurs sont disponibles (performances, explications, compréhensions, échanges)

MATERIEL & ENTRETIEN

La stratégie et les pratiques de production ont évolué et amènent les agriculteurs à utiliser davantage de petit matériel, à'innover afin d'être performant. Pour faire du bon travail et être efficace, il faut disposer de matériel bien préparé.

Piloter son système d'irrigation

Durée : 16h00
Tarif : 40 euros*
Dates : 11, 16, 23, 25 mai

FORMATION MIXTE DIGITALE

Objectif :
Connaître les aspects réglementaires de l'irrigation et les besoins des plantes, dimensionner techniquement et économiquement un projet en irrigation

Entretien du petit matériel

Durée : 16h00
Tarif : 40 euros*
Dates : 19, 21, 26, 28 septembre

Objectif :
Identifier les pannes courantes et les dysfonctionnements du matériel, réaliser l'entretien courant et périodique des machines

S'initier à la soudure

Durée : 12 h00
Tarif : 30 euros*
Dates : 11, 18, 25 octobre

NOUVEAU!

Objectif :
Assurer l'entretien minimum du matériel et connaître les techniques de soudure, savoir réaliser des soudures à l'arc

Crédit d'impôt

Crédit d'impôt : Bénéficiez d'un crédit d'impôt en participant à une ou plusieurs formation(s).

Les chefs d'entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 74 € par jour de formation soit 10,57 € par heure de formation (Smic au 1/1/2021) avec un plafond de 40 heures par an soit au maximum 422,80 €/an. **Pour les formations réalisées en 2022, les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de 2 millions d'euros bénéficient d'un montant du crédit d'impôt multiplié par 2. Soit pour une formation de 7h, un crédit d'impôt de 148 € et un plafond de 845,60 €.**

Pour en bénéficier, il faut :

- Être chef d'entreprise et relever du régime réel d'imposition pour les bénéfices agricoles ou éventuellement pour l'impôt sur les sociétés. Les exploitants au forfait sont donc exclus du bénéfice.
- Suivre personnellement une formation.

Comment est calculé le crédit d'impôt ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 heures.

Exemple de calcul : Vous participez à une formation de 2 jours soit 14 heures, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 14 h x 10,57 € = 148 € (ou multiplié par 2 si vous répondez aux conditions citées au-dessus)

Si vous êtes non imposable sur le revenu, vous recevrez un chèque correspondant au montant du crédit calculé. Si vous êtes imposable, le crédit d'impôt vient en déduction de la somme à payer.

Modalités concrètes :

Lors de votre prochaine déclaration d'impôt, vous compléterez l'imprimé 2079-FCE-SDI (disponible sur le site www//impots.gouv.fr). Le justificatif à fournir est la facture de l'organisme de formation. En l'absence de facture c'est l'attestation de formation (envoyée systématiquement en fin de formation) qui servira de justificatif.

Prise en charge des formations

VIVEA assure la gestion et la mutualisation de la contribution formation collectée annuellement par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou les caisses générales de la sécurité sociale des départements d'outre-mer (CGSS).

Conditions de financement :

Chaque agriculteur, contributeur VIVEA, dispose au maximum de 3 000 € de prise en charge par an pour se former :

- ce crédit est disponible sur l'année civile, de janvier à décembre
- une formation commencée en année N peut se terminer en mars de l'année N+1
- le crédit n'est pas reportable d'une année sur l'autre

Prise en charge

La prise en charge des actions de formation **est réalisée sous certaines conditions**, notamment :

- la disponibilité de l'enveloppe financière nécessaire par le comité ;
- vous êtes à jour de votre contribution VIVEA (du paiement de la contribution formation auprès de la MSA sur l'année N-1 ou à jour de l'échéancier de paiement mis en place avec la MSA).

Les nouveaux installés sont considérés comme des contributeurs à jour de leur contribution au cours de l'année de leur installation et de la suivante, sous réserve de fournir à VIVEA une attestation de la MSA.

Compte extranet VIVEA

Créer votre compte sur l'extranet de VIVEA afin de consulter le solde sous « mon compte » (plafond, ma consommation, disponible)

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Pré-inscription

INTITULE ou NUMERO de la (des) FORMATION(S):

☐01	☐02	☐03	☐04	☐05	☐06
☐07	☐08	☐09	☐10	☐11	☐12
☐13	☐14	☐15	☐16	☐17	☐18
☐19	☐20	☐21	☐22	☐23	☐24
☐25	☐26	☐27	☐28	☐29	☐30

.....

.....

NOM : .....

Nom de jeune fille :.....

Prénoms :.....

Adresse complète :.....

.....

.....

Tél. Fixe : 0596 …….. Tél. Mobile 0696.....

Fax .....

Mail :.....

Les convocations seront adressées par mail

Situation professionnelle :

☐ Exploitant agricole ☐ Conjoint collaborateur
☐ Aide familial ☐ Ouvrier agricole
☐ En phase d'installation ☐ Autres, précisez

Etes-vous en situation de handicap, ou porteuse d'une difficulté particulière ? ☐ Oui ☐ Non

Date :.....
Signature

Vous avez aussi la possibilité de vous pré-inscrire directement sur le site internet de la Chambre d'Agriculture

DES COMPETENCES pour l'agriculture

Formation à la demande

Vous n'avez pas trouvé le stage que vous souhaitiez.
Le service de formation de la Chambre d'agriculture vous propose d'étudier avec vous sa mise en place.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville :.....

Tél. : ..... Fax : .....

Mail : .....

Thèmes de la formation recherchée :

.....

.....

.....

A réception de ce bulletin,
nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais.

Les formations sont financées par

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

vivea Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant

Fonds social européen

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Suivez la Chambre d'Agriculture sur

YouTube

Chambre d'Agriculture Martinique

facebook

@chambredagriculturemartinique

Instagram

#chambreagriculturemartinique

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE

CHAMBRE D'AGRICULTURE MARTINIQUE
Place d'Armes – BP 312 – 97286 LE LAMENTIN CEDEX 02
Tél. : 0596 51 75 75 / Fax : 0596 51 93 42 / Mail : ca972@martinique.chambagri.fr

www.martinique.chambre-agriculture.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

SUP.COM.DOC. n°1 – Version janvier 2023